Ville de Genève
Conseil municipal

QE-702

Réponse du Conseil administratif du 14 mars 2024 à la question écrite du 26 avril 2023 de Mmes et MM. Jean-Luc von Arx, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Oana Cotoi, Luc Zimmermann, Alain Miserez et Aurélien Borgeaud: «Quels sont les programmes possibles pour que la Ville de Genève valorise la récupération des eaux de pluie?»

TEXTE DE LA QUESTION

Ces programmes pourraient être combinés pour encourager l'adoption de la récupération des eaux de pluie et contribuer à une utilisation plus durable de l'eau.

- Sensibilisation et incitation: il est important de sensibiliser le public sur les avantages de la récupération des eaux de pluie et d'inciter les particuliers et les entreprises à mettre en place des systèmes de récupération des eaux de pluie. Des programmes d'information et de sensibilisation pourraient être développés pour encourager l'adoption de cette pratique.
- Réglementation: les autorités locales peuvent mettre en place des réglementations pour encourager la récupération des eaux de pluie, par exemple en exigeant que les nouvelles constructions intègrent des systèmes de récupération des eaux de pluie ou en offrant des incitations financières pour les installations existantes.
- Education et formation: il est important de former les professionnels de la construction et les installateurs de systèmes de récupération des eaux de pluie pour garantir des installations de qualité et durables. Des programmes de formation pourraient être développés pour les professionnels et les propriétaires de bâtiments.
- Financement: des programmes de financement pourraient être mis en place, en collaboration avec l'Etat, pour aider les particuliers et les entreprises à financer l'installation de systèmes de récupération des eaux de pluie. Ces programmes pourraient offrir des subventions, des prêts à taux réduit ou des incitations fiscales.
- Echanges de bonnes pratiques: des plateformes pour l'échange de bonnes pratiques pourraient être développées pour permettre aux autorités locales, aux professionnels et aux propriétaires de bâtiments de partager leurs expériences et leurs connaissances sur la récupération des eaux de pluie.

Les questions ci-après permettent d'évaluer l'engagement de la Ville de Genève envers la récupération des eaux pluviales, ainsi que sa vision pour promouvoir cette pratique.

- Quels sont les objectifs actuels pour encourager la récupération des eaux pluviales dans notre ville?
- Est-il possible de financer l'installation de systèmes de récupération des eaux pluviales dans les bâtiments publics et privés?
- Pouvons-nous garantir que les systèmes de récupération des eaux pluviales sont conçus et installés correctement pour garantir leur efficacité et leur sécurité?
- Comment sensibiliser le public sur les avantages de la récupération des eaux pluviales et encourager l'adoption de cette pratique?
- Comment encourager les entreprises à récupérer les eaux pluviales et à les utiliser dans leurs processus de production ou de refroidissement?
- Est-il possible de garantir la qualité de l'eau récupérée et utilisée pour des usages tels que l'irrigation ou la chasse d'eau?
- Comment assurer la gestion et l'entretien des systèmes de récupération des eaux pluviales à long terme?
- Par quels moyens mesurer et évaluer l'impact de la récupération des eaux pluviales sur l'environnement et la société?
- Existe-t-il une comptabilité de l'eau qui met en lien l'économie et le tourisme, face à la gestion et au recyclage de l'eau?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif précise que tous les experts techniques s'accordent sur le fait que la priorité en gestion des eaux pluviales doit être donnée au rétablissement d'un cycle hydrologique aussi naturel que possible, en optimisant l'infiltration d'eau de pluie dans le sol et en alimentant les espaces plantés. Il s'agit de la méthode la plus viable techniquement et économiquement pour valoriser les eaux météoriques.

Il convient de rappeler que l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) sont deux entités importantes à l'échelle du Canton de Genève, car assurant respectivement un rôle d'autorité et de définition des règles pour l'un et de financeur pour l'autre.

Les actions concrètes de sensibilisation sont donc tout naturellement menées par l'OCEau, notamment à travers le programme «Eau en ville». Cette démarche a pour objectif d'accompagner les acteurs du territoire, publics et privés, dans un changement nécessaire de pratiques en matière de gestion des eaux pluviales.

C'est donc bien cet office cantonal qui assure la sensibilisation, le suivi et l'évaluation des impacts des mesures de gestion des eaux pluviales sur l'environnement, les milieux naturels et la société en général.

De par son rôle de financeur des réseaux d'assainissement, le FIA détermine les éventuels liens entre la gestion des eaux pluviales et l'économie. Actuellement, ce dernier analyse avec l'OCEau la possibilité d'étendre le champ de financement du fonds pour permettre de participer au financement de projets de récupération, de rétention, de gestion différenciée et de valorisation des eaux pluviales. Ces réflexions pourraient permettre de renforcer l'aide existante aux communes et de répondre aux enjeux d'incitation à destination des privés pour la mise en œuvre de mesures spécifiques de gestion des eaux pluviales sur leurs parcelles.

Pour les projets de la Ville de Genève, la valorisation des eaux pluviales provenant de biens-fonds privés est désormais intégrée à l'aménagement de l'espace public. En effet, dans le projet de réaménagement de l'avenue du Mail, par exemple, ces démarches se matérialisent par la récupération des eaux pluviales de toitures, de trottoirs et de pistes cyclables avec une rétention dans les fosses de plantations continues, créées entre le trottoir et les espaces circulés. Une démarche analogue est prévue dans le cadre du réaménagement de la rue de Carouge. L'aménagement déjà visible à la rue des Rois implique lui aussi une valorisation des eaux pluviales dans les fosses de plantations.

Le Conseil administratif souligne que le respect des normes techniques lors de la réalisation, puis pour les opérations d'entretien, ainsi que des contrôles de la qualité de l'eau réguliers sont les facteurs les plus pertinents d'une conception et installation en bonne et due forme. Là encore, la prise en charge financière de tout ou partie de ces prestations par le FIA sera un gage de réussite pour le développement de nouveaux équipements, puis leur entretien.

Le Conseil administratif espère avoir renseigné le Conseil municipal sur les démarches en cours concernant la récupération ainsi que la gestion des eaux pluviales et tient à saluer la démarche cantonale d'«Eau en ville» de l'OCEau. L'Exécutif est déterminé à continuer à intégrer des démarches de récupération d'eaux pluviales et d'infiltration des eaux météoriques dans ses projets d'aménagement. Enfin, le Conseil administratif soutient les actions des services municipaux contribuant à promouvoir, à mettre en œuvre et à entretenir tout équipement permettant un cycle hydrologique naturel.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:	La conseillère administrative:
Gionata Piero Buzzini	*Frédérique Perler*